

Lot-et-Garonne

TRIBUNAL

Le cri d'alarme du monde de la justice

Après les magistrats, le bâtonnier de l'Ordre des avocats s'inquiète des difficultés et retards qui s'accumulent dans les juridictions du département

Les 116 avocats du barreau d'Agen se sont joints, par la voix du premier des leurs, le bâtonnier de l'ordre, maître David Llamas, au cri d'alarme poussé par les magistrats du siège du tribunal judiciaire. « Pour la troisième année consécutive, les effectifs d'Agen, incluant les chambres de Villeneuve-sur-Lot et Marmande, demeurent incomplets, faisant reposer le fonctionnement des juridictions dans leur ensemble sur un nombre de juges et de vice-présidents chroniquement insuffisant », expliquait une motion début septembre.

David Llamas a converti en chiffres cette situation, et notamment sur les contentieux civils et familiaux. « Nous sommes sur des situations hétérogènes selon les services. Mais concernant les affaires familiales, le délai d'audience est passé de trois à huit mois sur le pôle de Marmande. Quant au civil, les magistrats ne sont plus en mesure d'absorber le nombre de dossiers. Nous déplorons un manque de juges, c'est une chose. Mais également un manque de greffiers. Cela signifie des reports d'audiences, des décisions qui ne sont pas rendues. Le retard est considérable », appuie le juriste qui tient d'abord à faire publicité de cette situation.

Le pénal résiste

« Le contexte n'est pas nouveau. Il s'aggrave et, localement, ce service public se dégrade. Les moyens hu-



David Llamas, bâtonnier. LOÏC DÉQUIER

ains sont affectés en fonction des besoins. Ce qui fait que la matière pénale est dans l'ensemble préservée. » Cette pénurie de fonctionnaires, amplifiée par les arrêts maladie, intervient à un niveau constant de dossiers. Et le bâtonnier inquiet de voir germer du côté de la chancellerie « des techniques pour déjudiciariser le contentieux dans les diverses juridictions d'appel en prononçant, de manière croissante, des caducités et des irrégularités de procédures ou dans le recours aux Modes alternatifs de règlement des différends (Mard). » Ce fonctionnement devrait subsister jusqu'en janvier. « Nous adoptons une organisation flottante, en temps réel, toujours à la recherche de la moins mauvaise solution », résumait encore dans la motion le président.

Christophe Massenet